LES CITOYENS DE PARIS

A L'ARMÉE FRANÇAISE.

SOLDATS DE LA PATRIE, NOS AMIS ET NOS FRÈRES,

QUOIQU'ÉLOIGNÉS de vous, un attachement fraternel, réciproque & sacré, nous tient rapprochés. Nous soutenons la même cause, nous sommes tous dans les mêmes rangs; ensemble nous faisons la guerre aux Tyrans. Tous compagnons d'armes & de fortune, nous nous aimons; nous sommes prêts à mourir les uns pour les autres. Voilà nos sentimens, voilà ce que nous, CITOYENS DE PARIS, sommes impatiens de vous déclarer. C'est en resserrant ces doux liens de la fraternité que nous déjouerons les complots de nos ennemis; car leur espoir fut toujours de nous diviser: ils triompheroient aisément, s'ils pouvoient nous rendre mécontens les uns des autres; mais ils n'y réussiront pas.

Ils ont d'abord voulu vous calomnier auprès de nous; vous le savez. Des Officiers, de tout grade, leur démission à la main, sont venus à Paris: il falloit, disoient-ils, des supplices pour vous faire aimer la gloire; des grands-Prevôts pour vous

apprendre à bien ſervir la Patrie. Ils diſoient, ces lâches, que vous ne ſauriez jamais combattre, que vous ne pourriez jamais vaincre ; nous les avons repouſſé, avec indignation ; nous avons dévoué à l'infamie ces Chefs peu faits pour vous commander. Votre gloire eſt reſtée pure, braves Soldats, elle nous eſt chère, & toujours nous la défendrons.

Ces vils calomniateurs, ainſi confondus, voyant notre confiance en vous toujours entière, toujours inébranlable, ont penſé que la contre-marche ſeroit plus aiſée, qu'ils abuſeroient plus facilement de votre crédulité ſur ce qui ſe paſſe dans la Ville de Paris. Ils ont dépêché vers vous leurs trompettes, pour débiter dans vos Camps les plus odieux menſonges ; ils ont ſollicité vos ſignatures, pour des adreſſes ſcandaleuſes, inconſtitutionnelles, injurieuſes à l'Aſſemblée-Nationale. Ces artiſans de diſcorde vouloient vous ſoulever contre le Peuple de Paris, c'eſt-à-dire, contre vos meilleurs Amis, contre les plus attachés de vos Frères. Sans doute, vous les avez auſſi repouſſés ; car ſous la tente, comme dans nos foyers, le cœur d'un homme de bien ne ſe laiſſe jamais aller facilement aux ſéductions des traîtres.

Comme la journée du vingt Juin dernier a ſurtout ſervi de prétexte à de nombreuſes calomnies, nous allons vous retracer fidellement, & en peu de mots, les événemens de cette journée.

Pluſieurs des Bataillons de Paris avoient obtenu de défiler en armes dans le ſein de l'Aſſemblée Nationale ; les Habitans de nos Faubourgs, armés de piques, les Hommes du 14 Juillet, crurent, avec raiſon, qu'on ne pouvoit leur refuſer le même honneur. Ils choiſirent pour cela le vingt Juin, parce



que c'eſt le jour anniverſaire de la Séance du Jeu de paulme. Leurs intentions étoient pures; ils les avoient annoncées publiquement.

Dans cette occaſion, les contre-révolutionnaires, dont la foule groſſit à Paris tous les jours, apperçurent un moyen sûr d'allumer la guerre-civile, qui leur tient fort à cœur; & ils s'en occupèrent ſans relâche.

Ils ſe diſent tous *les Amis du Roi;* ce qui leur obtient ſa confiance : ils lui conſeillèrent dans ces circonſtances critiques d'appliquer deux *Vetos*, à la fois, ſur de bons Decrets. Le Peuple, armé de piques, diſoient-ils, voudra naturellement traverſer les Tuileries, en ſortant de l'Aſſemblée-Nationale; il ſera irrité de ces *Vetos* redoublés, il ſe portera à quelques excès; on le fera maſſacrer, au nom de la Loi Martiale : nous ferons partir le Roi, & la guerre-civile eſt certaine. Ils s'en réjouiſſoient d'avance!

Mais nos dignes Officiers Municipaux, mais le ſage Petion, l'énergique Manuel ſurveilloient : ils ont averti le Peuple des piéges tendus par la Cour. Nos Concitoyens des Fauxbourgs ont mérité le vingt Juin l'approbation de l'Aſſemblée-Nationale, tant qu'ils furent ſous ſes yeux. Déjà ils délibéroient pour n'envoyer au Château qu'une Députation, lorſque, pour les attirer, les portes de toutes les cours furent ouvertes, ſur un ordre donné de l'intérieur. Mais, par une ſingulière contradiction, les portes des appartemens étant fermées, elles durent céder à l'effort d'une multitude immenſe, qui ſe précipitoit comme un torrent, & qu'aucun pouvoir humain ne pouvoit faire tourner en arrière. Le Roi vint alors accueillir le Peuple; il affecta cette franchiſe, cette

popularité, dont les bons effets ſont toujours efficaces ſur le cœur des Français : auſſi toutes ſes fautes parurent oubliées. Il ſe couvrit, avec joie, du bonnet de la liberté ; il but à pluſieurs repriſes à la ſanté de la Nation : il répéta, maintes fois, aux différentes députations de l'Aſſemblée Nationale qui vinrent auprès de lui, que jamais il n'avoit été plus tranquille, plus en ſureté, plus content. Le pourrez-vous croire ? tout cela n'étoit que diſſimulation. Ce fut le ſeul piége dont les magiſtrats du peuple, trop confians, n'avoient pu le préſerver.

Dès le lendemain, le Roi démentit, par une proclamation, tout ce qu'il avoit fait, tout ce qu'il avoit dit la veille. Il annonça aux citoyens de Paris qu'il ne leur falloit commettre qu'un crime de plus, comme s'ils avoient commis tous les autres ! Un tribunal illégal, vexatoire, compoſé d'indignes juges de paix, (car la cour a tout corrompu, juſqu'à cette belle inſtitution de juges de paix) a lancé, ſous la forme de mandats, de véritables lettres-de-cachet contre les meilleurs citoyens. Le Roi a fait hauſſer ſes ponts-levis ; il s'eſt entouré de canons & de grilles. On a publié que le peuple avoit voulu détruire la maiſon royale toute entière, parce que les panneaux d'une porte & quelques carreaux de vitres avoient été briſés. Louis XVI, le Roi des Français, n'a pas rougi d'accuſer vingt mille artiſans, laborieux, eſtimables, d'avoir voulu piller ſes propriétés, parce qu'un meuble de garde-robe, égaré ſous la main de quelque valet, manquoit ce jour là aux beſoins d'une femme de la cour. C'eſt pour n'avoir pas empêché ces graves délits que le directoire du département de Paris a

ſuſpendu de leurs fonctions les deux magiſtrats pour leſquels nous avons le plus de vénération & d'amour! Ah! le crime qui jamais ne leur ſera pardonné, c'eſt d'avoir trouvé plus de force dans la confiance qu'inſpirent leurs vertus que dans les munitions de guerre, qu'ils réſervent pour de meilleures occaſions! Braves ſoldats! telle eſt la vérité.

Il falloit, cependant, trouver de nouveaux moyens pour aſſurer aux contre-révolutionnaires un triomphe, prêt à leur échapper. C'eſt alors que Lafayette a propoſé à Lukner d'abandonner les frontières & de faire marcher les armées ſur Paris. Luckner n'a pas nié cette propoſition odieuſe, en préſence de l'Aſſemblé Nationale, ni de ſes Comités. Lafayette quitter ſon poſte pour venir déclarer la guerre aux Pariſiens! eux, à qui l'on n'a d'autres reproches à faire que d'avoir prodigué à ce général perfide des récompenſes prématurées! Il falloit une telle démarche pour le bien faire connoître. Cet ambitieux s'eſt cru ſupérieur à toutes les autorités; il s'eſt cru plus fort, lui ſeul, que les Repréſentans du peuple réunis. Il eſt démaſqué; Lafayette n'eſt plus à nos yeux qu'un vil intriguant, un ſoldat rebelle, un général inhabile, un fonctionnaire infidèle : Lafayette s'eſt déshonoré.

Nous ne craignons pas, chers & dignes amis, que ce langage tenu à des hommes tels que vous puiſſe avoir aucune fâcheuſe conſéquence pour la diſcipline militaire : ce que nous avons admiré le plus particulièrement dans votre conduite, ce qui nous a le plus touché, ce qui vous met au deſſus de tout éloge, c'eſt la réſignation, vraiment admirable, qui vous a fait obéir ſouvent

à des chefs que vous n'estimiez pas! Peut-être encore de rudes épreuves, en ce genre, vous sont réservées; mais la patrie vous regarde & vous tient compte de ces vertueux sacrifices.

Eh! nous savons bien que ce n'est pas votre faute si nos ennemis ne sont pas tous réduits, si leur territoire n'est pas à votre disposition, si toutes les palmes de la victoire ne sont pas cueillies. Si la cour des Tuileries l'avoit voulu, la guerre seroit déjà terminée; nous le savons bien; mais cette cour est plus ardente à faire proclamer la loi martiale, qu'à seconder votre courage. Ce n'est pas contre les Autrichiens que Lafayette voudroit vous conduire; c'est contre nous: c'est du sang des meilleurs citoyens qu'il voudroit arroser le pavé du château royal, afin de réjouir les yeux de cette cour insatiable & corrompue.

N'est-ce donc pas assez d'avoir à pleurer tant de nos frères morts, à vos côtés, dans les combats? Ne reste-t-il pas assez de bons patriotes étendus sur les champs de bataille, sans que nous nous égorgions les uns les autres dans nos cités? Non, nous ne nous égorgerons pas. Les coups que nous portons ne doivent tomber que sur nos ennemis. Les plus cruels, peut-être, nous entourent. Nous les surveillons, & nous sommes assez forts. Soyez sans crainte; ne tournez plus vers Paris des regards d'inquiétude. Il n'y a pas un poste aujourd'hui, soit dans les camps, soit dans les villes, qui ne soit périlleux pour un véritable ami de la liberté, de l'égalité; mais leur courage est éprouvé. Aucun de ces postes importans ne sera dégarni; & la cause du genre humain contre les tyrans ne manquera pas de défenseurs.

Vous en feriez bien aſſurés, chers & braves amis, ſi vous aviez pu voir avec quelle ardeur notre jeuneſſe s'eſt élancée ces jours-ci vers les bureaux d'enrôlemens, ouverts depuis que la Patrie eſt proclamée en danger. Il tarde à cette recrue, toute patriotique, d'aller vous joindre & de partager vos dangers. Les bons exemples que vous avez donnés, comme vous le voyez, ne ſont pas perdus, & quand tous vos frères s'empreſſent à les imiter, c'eſt pour vous une douce récompenſe.

Les nouveaux Soldats inſcrits depuis quelques jours à Paris, pour aller aux frontières, ſont au nombre de plus de dix mille. Ils vont vous joindre; ils vous diront avec quel attendriſſement nous parlons de vos belles actions. Ils vous diront avec quelle ſollicitude nos regards ſe ſont tournés vers vos femmes & vos enfans; ils vous diront avec quel mépris nous traitons vos calomniateurs. Dites leur que vous nous rendez juſtice auſſi, & nos cœurs, qui s'entendent facilement, ſe trouveront ſatisfaits les uns des autres.

Ce qui vous fera plaiſir encore, c'eſt d'apprendre que le vertueux Petion & le courageux Manuel ſont rendus à nos vœux. La cour vouloit perdre les Magiſtrats par le Peuple, & le Peuple par les Magiſtrats. Mais, en dépit de la cour, les Magiſtrats ont ſauvé le Peuple, & l'Aſſemblée-Nationale a vengé les Magiſtrats. Leur conduite a été déclarée irréprochable, par deux Décrets rendus, après un mur examen. Vous voyez bien, chers camarades, que nous vous avons dit la vérité?

Ici, nous préſervons la liberté des atteintes de ſes plus cruels ennemis; vous feriez de même

à notre place. Vous la défendez avec l'appareil formidable de toutes les forces nationales. Votre ſang eſt prêt à couler à chaque inſtant pour elle ; nous ferions de même à la vôtre.

Oui, nos deſtinées ſont communes ; & bientôt un grand triomphe ſera partagé entre tous les enfants de la Patrie qui auront fait leur devoir. Ceux qui ſont morts glorieuſement en auront auſſi leur part, car la deſtinée des hommes libres eſt immortelle. Nous ne craignons que les traîtres, & nous ſaurons les réduire à l'impuiſſance. Mais ſi leurs vœux impies étoient exaucés, ſi la victoire des lâches pouvoit rejouir un inſtant les mauvais citoyens, leur ſuccès ſeroit court. Soldats de la Patrie ! hommes vraiment libres ! ſi jamais l'ennemi s'approche de nos murs, nous ſerons certains que vous n'exiſtez plus. Eh ! bien, alors, ce ſera notre tour ; & nous vous jurons qu'au moment où les traîtres croiront pouvoir livrer nos cités, au moment où l'ennemi croira les envahir, elles auront diſparu ; il n'y aura plus que des ruines, ſous leſquelles nous ſerons enſévelis. C'eſt là notre dernier ſerment, c'eſt celui qui doit nous ſurvivre.

EXTRAIT

Des Procès-Verbaux des Commiſſaires nommés par les Sections de la Commune de Paris, convoquée par le Corps Municipal, le 18 Juillet 1792, l'an 4me de la Liberté, pour délibérer ſur le Projet d'Adreſſe à l'Armée, votée par la Section du Marché-des-Innocens, des 23, 24, 26 & 30 du préſent mois de Juillet.

Appert l'Adreſſe ci-deſſus avoir d'abord été arrêtée par leſdits Commiſſaires, aſſemblés dans l'une des ſalles de la Maiſon Commune, & enſuite par leurs Sections reſpectives. En foi de quoi, Nous, Préſident & Secrétaires de l'Aſſemblée, avons ſigné le préſent Extrait, ledit jour 30 Juillet 1792, l'an quatrième de la Liberté.

HUREL, Commiſſaire de la Section des Enfans-Rouges, } Préſident.

TALLIEN, Commiſſaire de la Section de la Place-Royale,
COLLOT D'HERBOIS, Commiſſaire de la Section de la Bibliothèque,
TRUCHON, Commiſſaire de la Section des Gravilliers,
} Secrétaires.

Noms des Commiſſaires des Sections pour la rédaction de cette Adreſſe..

Donnay, de la ſection du Roule.
Moynat & Goret, de la ſection de Sainte-Géneviève.
Rolin, de la ſection des Invalides.
Damoye & Cietty, de la ſection de la rue de Montreuil.
Moulinneuf & Latournelle, de la ſection de Bonne-Nouvelle.
Bouin & Martin, de la ſection des Innocens.
Bourdier & Audouin, de la ſection de la Fontaine de Grenelle.
Lechesne & Chenaux, de la ſection de l'Oratoire.
Louvet & Joly, de la ſection des Lombards.
Vaudichon & Pinart, de la ſection de la rue Poiſſonnière.
Choderlos, de la ſection du Palais-Royal.
Français, de la ſection de l'Iſle.
Réal & Demeissen, de la ſection de la Halle-aux-Bleds.
Pache & Marcenay, de la ſection du Luxembourg.
Collot-d'Herbois, Chenier, Reboul & Baudrais, de la ſection de la Bibliothéque.
Tallien & Nartez, de la ſection de la Place-Royale.
Quénet, de la ſection de l'Hôtel-de Ville.
Deneux & Maire, de la ſection des Arcis.
Aubin & Millin, de la ſection de la rue Beaubourg.

Lacombe & Restout, de la section des Tuileries.

Pagnier & Auvray, de la section de la Grange-Batelière.

Lebois, Mangin & Chaumet, de la section du Théâtre-Français.

Hurel & Jaillant, de la section des Enfans-Rouges.

Lemeigniere & Chandelier, de la section des Champs-Elysées.

Cohendet, de la section du Faub. Montmartre.

Truchon, de la section des Gravilliers.

Baradelle & Thilly, de la section de Henri IV.

Mercier & Quesnaut, de la section des Gobelins.

Le Gangneur & Mathis, de la section des Quatre-Nations.

Desvieux & Basty, de la section des Postes.

Chepy & Chassant, de la section du Louvre.

Concedieu & Riviere, de la section de l'Arsenal.

Sirot, de la section du Jardin-des Plantes.

Harou-Romain & Daujon, de la section de Bondy.

Millet, de la section du Roi de Sicile.

Bellemare & Periac, de la section du Faubourg S.-Denys.

Botot & Mandar, de la section du Temple.

Cailleux & Duffort, de la section du Ponceau.

Trassart & Degéne, de la section de Place de Louis XIV.

Carré & Duchesne, de la section de Popincourt.

Garnerin & l'Huillier, de la section de Mauconseil.

619

FAYPOULT, LAFITTE & BERTHELOT, de la section de l'Observatoire.

HUGUENIN & SANTERRE, de la section des Quinze-Vingts.

Certifié conforme à la Minute déposée au secrétariat de la Municipalité.

ROYER, Secrétaire-greffier.

DE L'IMPRIMERIE DE LA MUNICIPALITÉ, 1792.